

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 15/11/2024 - 10358 - 2000 B 00597 - 432 271 534 - GROUIMO

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : GROUPIMODurée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12Adresse de l'entreprise : 12-14 AV LOUIS DOMERGUE - MONTGERALD IMM TRIDENT B/Durée de l'exercice précédent 12si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le, 31/12/2023		Exercice N-1			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC					
		Frais de développement	CX	940 799	CQ	885 979	54 820	102 239		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	800	AG	800				
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	94 423	AU	65 397	29 026	34 218		
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	3 831 818	CV	2 117 799	1 714 019	1 969 769		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières	BH	10 000	BI		10 000	17 800		
TOTAL (II)			BJ	4 877 840	BK	3 069 976	1 807 864	2 124 026		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 964	BW		1 964	2 964		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	1 730 151	BY	234 045	1 496 105	1 264 342		
		Autres créances (3)	BZ	273 152	CA	22 329	250 823	635 099		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Comptes de Régularisation	Disponibilités	CF	3 711	CG		3 711	497		
		Charges constatées d'avance (3)	CH	18 068	CI		18 068	29 298		
TOTAL (III)		CJ	2 027 046	CK	256 374	1 770 671	1 932 199			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW								
Primes de remboursement des obligations (V)		CM								
Écarts de conversion actif (VI)		CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	6 904 886	1A	3 326 350	3 578 536	4 056 226		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :				Stocks :			Créances :			

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce

Le 15 NOV. 2024

sous le n°

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : GROUPIMO

Néant ☐

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 1 325 876)				DA	1 325 876	1 325 876	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)				DC			
	Réserve légale (3)				DD	132 588	132 588	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3)		Dont réserve spèciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	DF			
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ	DG			
	Report à nouveau				DH	1 114 577	1 059 289	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	(371 328)	55 288	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées				DK			
	TOTAL (I)				DL	2 201 713	2 573 041	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM			
	Avances conditionnées				DN			
	TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	373 218	205 689	
	Provisions pour charges				DQ		114 028	
	TOTAL (III)				DR	373 218	319 717	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	280	17 104	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	232 856	251 098	
	Dettes fiscales et sociales				DY	279 034	299 402	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	491 434	595 863	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
TOTAL (IV)				EC	1 003 605	1 163 467		
Écarts de conversion passif (V)				ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	3 578 536	4 056 226		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC			
			Écart de réévaluation libre		ID			
			Réserve de réévaluation (1976)		IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 000 231	1 127 093	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	232	16 843	

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise : GROUPEMO

Néant ☐

				Exercice N					Exercice N-1	
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC			
	Production vendue	biens	FD		FE		FF			
		services	FG	1 129 289	FH		FI	1 129 289	1 164 151	
	Chiffres d'affaires nets		FJ	1 129 289	FK		FL	1 129 289	1 164 151	
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN			
	Subventions d'exploitation						FO	1 667	19 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	1 408	223	
	Autres produits (1) (11)						FQ	2	761	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 132 366	1 184 136	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS			
	Variation de stock (marchandises)						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV			
	Autres achats et charges externes (3)						FW	439 855	585 480	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	6 473	11 105	
	Salaires et traitements						FY	278 071	371 686	
	Charges sociales (10)						FZ	121 950	150 587	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	60 062	63 842	
			dont montant de l'amortissement du fonds de commerce		IIS					
			- dotations aux provisions				GB			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	100 792	116 499
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)						GE	3 524	68	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 010 727	1 299 267	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	121 639	(115 131)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	6 930	70 000		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 300	6 157		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	37 452	207 355		
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)					GP	49 682	283 512			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	396 303	109 962		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	203 532	4 156		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)					GU	599 835	114 118		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(550 153)	169 394		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(428 514)	54 263		

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise : GROUIMO				Néant		
				Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	116 491	4 355
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB		23 468
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	114 028	60 397
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	230 519	88 220
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	404	60 675
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF		28 091
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	60 247	1 969
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	60 651	90 735
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	169 867	(2 515)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ		
Impôts sur les bénéfices (X)				IK	112 682	(3 540)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	1 412 566	1 555 867
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	1 783 895	1 500 579
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	(371 328)	55 288
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	IIY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier	IIP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IIX		
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 408	223
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6	obligatoires A9			
		dont cotisations facultatives Madelin A7				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Créances prescrites				404		
Dotation provisions pour litiges				59 373		
Dotation provisions amendes et pénalités				874		
Dettes prescrites					116 491	
Reprise provision rectification CII 2018 à 2020					114 028	
TOTAL GENERAL				60 651	230 519	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL						

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2024

Désignation de l'entreprise : GROUPIO

Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9	3
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	800	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV	53 593	KW		KX	1 050
		Matériel de transport					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	34 027	LC		LD	8 441
		Emballages récupérables et divers					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	87 620	LO		LP	9 491
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
	Autres participations						8U	3 829 568	8V		8W	7 000
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	17 800	1U		1V	
	TOTAL IV						LQ	3 847 368	LR		LS	7 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	4 876 587	ØH		ØJ	16 491
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					Par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
INCORP.				1		2	3	4				
	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN	CØ	DØ	940 799	D7			
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO	LV	IW	800	IX			
	Terrains				IP	LX	LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC					
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF					
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS	MG	MH	MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU	MM	MN	54 643	MO			
		Matériel de transport			IV	MP	MQ		MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW	MS	MT	39 779	MU			
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA		NB			
	Avances et acomptes				NC	ND	NE		NF			
TOTAL III				IY	NG	NH	94 423	NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7		ØW			
	Autres participations				IO	ØX	4 750	ØY	3 831 818	ØZ		
	Autres titres immobilisés				II	2B	2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	7 800	2F	10 000	2G		
	TOTAL IV				I3	NJ	12 550	NK	3 841 818	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	ØK	15 238	ØL	4 877 840	ØM		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2024

Désignation de l'entreprise : GROUIMO

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	838 560	EL	47 419	EM		EN	885 979
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	800	PF		PG		PH	800
TOTAL I		RK	839 360	RM	47 419	RN		RO	886 779
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	26 179	QE	5 975	QF		QG	32 155
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	27 222	QM	8 709	QN	2 688	QO	33 243
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	53 401	QV	14 684	QW	2 688	QX	65 397
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	892 761	ØP	62 103	ØQ	2 688	ØR	952 176

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorp.		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO
TOTAL III								
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2024

Désignation de l'entreprise : GROUIMO

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

DGFIP N° 2056 2024

GROUPIMO

[illegible]

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

[illegible]

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

[illegible]

TOTAL	114 028		114 028	
-------	---------	--	---------	--

SOMME DES EXTENSIONS	114 028		114 028	
-----------------------------	----------------	--	----------------	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise : GROUIMO

Néant ☐

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	10 000	UV	10 000	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	253 178	253 178				
	Autres créances clients				UX	1 476 973	1 015 660		461 313		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY	355	355				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	10 387	10 387				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC	262 361	262 361				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	50	50				
	Charges constatées d'avance				VS	18 068	18 068				
	TOTAUX				VT	2 031 371	VU	1 570 059	VV	461 313	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	280	280					
		à plus d'1 an à l'origine		VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	232 856	232 856					
Personnel et comptes rattachés				8C	41 989	41 989					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	74 624	74 624					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	146 645	146 645						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	12 403	12 403						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI	27 069	27 069					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	464 365	464 365					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	1 000 231	VZ	1 000 231				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2024

Désignation de l'entreprise : GROUPEIMO										Néant ☐		
										Exercice N, clos le : 31/12/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)										WE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)										RB	
	Amendes et pénalités										XX	258 874
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-B)										XW	
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)										XZ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										YI	(1 346)	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme										I8	
	{ - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)										ZN	
	{ - imposées au taux de 0%										WN	
	{ - Plus-values nettes à court terme										WO	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs												
{ - Plus-values soumises au régime des fusions												
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW		WQ	310 082		
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
										TOTAL I	WR	567 610
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WS	371 328	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT	537	
										WU	114 028	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme										WV	
	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WH	
	{ - imposées aux taux de 0 %										WP	
	{ - imposées aux taux de 19 %										WW	
	{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										XB	
	{ - imputées sur les déficits antérieurs										I6	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WZ	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										XA	6 584
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts :		{		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	347			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		K9		Entreprises nouvelles 44 sexes		L2		LF			
	Zone franche urbaine - TF (art. 44 octet A)		OV		Sociétés d'investissement immatériel sur zones art. 20		K3		PA			
	Bassin urbain à dynamiser art. 44 sexdecies		PP		Bassin d'emploi à redynamiser art. 44 duodécies		IF		XC			
					Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies		PC		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		XG			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies C)		YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies D)		YD					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies E)		YI		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)		YL									
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	492 477
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							{		XI	75 133		
Dont : bénéfice (I moins II)									ZL	XJ		
Dont : déficit (II moins I)												
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)												
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN		75 133	XO		

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise : GROUPTIMO				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Reprise provision réhaussement CII 2018 à 2020			8X		8Y 114 028
Provisions pour amendes et pénalités			8Z	874	9A
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9B	874	9C 114 028
Provisions pour dépréciation					
Provisions sur titres de participation			9D	258 000	9E
			9F		9G
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9H	258 000	9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	258 874	YO 114 028
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations
	L1		
			Montant net à la fin de l'exercice

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2024

Désignation de l'entreprise : GROUPIMO

Néant

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 059 289	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	55 288			ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	ØF	1 114 577		Report à nouveau	ZG	1 114 577
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II.)	ZH	1 114 577
					TOTAL II		

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)					YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 97 788)					XQ	97 788			
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	103 079			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisa- tions syndicales et professionnelles ES)					ST	238 988			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	439 855			
	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE					YW	2 405			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)					9Z	4 068			
IMPÔTS ET TAXES	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	6 473			
	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	55 969			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	23 282			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)					ØB	249 893			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société					ZK	5,57 %			
	- Numéro de centre de gestion agréé		XP		- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(283 375)	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale			JII	MER	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	43227153400070		

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2024

Désignation de l'entreprise : GROUIMO

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1 1 ORDINATEUR 25/03/2016	690		690		
	2 1 TELEPHONE MOBILE 09/07/2019	954		954		
	3 3 ORDINATEURS 09/01/2017	1 044		1 044		
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

DGFIP N° 2059-B 2024

Néant

X

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Désignation de l'entreprise : GROUPIMO

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)

- (1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise : GROUPIMO

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2023

et clos le : 31/12/2023

Durée en nombre de mois :

12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	4
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RI	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 129 289
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1 408
Total 1	OX	1 130 697

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 667
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	1 669

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	84 379
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	279 963
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3 524
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	367 866

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	764 500
-----------------------------	------------------------------------	----	---------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	764 500
---	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.

vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	X
--	----	---

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 130 697
---	----	-----------

Effectifs au sens de la CVAE	EY	4
------------------------------	----	---

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	2 529 870
---	----	-----------

Période de référence	du	GY	01/01/2023	au	GZ	31/12/2023
----------------------	----	----	------------	----	----	------------

Date de cessation	HR	
-------------------	----	--

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 43227153400070

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPEMO

ADRESSE (voie) 12-14 AV LOUIS DOMERGUE - MONTGERALD IMM TRIDENT BAT A

CODE POSTAL 97200 VILLE FORT DE FRANCE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total parts ou actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total parts ou actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre

Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre

Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 43227153400070

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUIMO

ADRESSE (voie) 12-14 AV LOUIS DOMERGUE - MONTGERALD IMM TRIDENT BAT A

CODE POSTAL 97200

VILLE FORT DE FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5 14

Forme juridique	SAS	Dénomination	AADIAGS
N° SIREN (si société établie en France)	504229931	% de détention	100,00
Adresse :	N° 12	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT MONTGERALD
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	GROUIMO GESTION
N° SIREN (si société établie en France)	424618643	% de détention	100,00
Adresse :	N° 12	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT MONTGERALD
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	RESIDENCE DE LA BAIE
N° SIREN (si société établie en France)	433642766	% de détention	100,00
Adresse :	N° 0	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT MONTGERALD
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE
		Pays	FR
Forme juridique	EURL	Dénomination	VRP
N° SIREN (si société établie en France)	833645765	% de détention	100,00
Adresse :	N° 12	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT MONTGERALD
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE
		Pays	FR
Forme juridique	EURL	Dénomination	ADMINIMO
N° SIREN (si société établie en France)	879069540	% de détention	100,00
Adresse :	N° 12	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT MONTGERALD
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	COMAPHI
N° SIREN (si société établie en France)	444956205	% de détention	100,00
Adresse :	N° 12	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT MONTGERALD
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	DFA
N° SIREN (si société établie en France)	484712120	% de détention	100,00
Adresse :	N° 0	Voie	IMM GONDEAU PALMISTE
	Code Postal 97232	Commune	LE LAMENTIN
		Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	TERRASSES DE L'ENCLOS
N° SIREN (si société établie en France)	501561716	% de détention	99,99
Adresse :	N° 12	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT MONTGERALD
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE
		Pays	FR

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 43227153400070

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUIMO

ADRESSE (voie) 12-14 AV LOUIS DOMERGUE - MONTGERALD IMM TRIDENT BAT A

CODE POSTAL 97200

VILLE FORT DE FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

14

Forme juridique	SARL	Dénomination	MIG GUYANE
N° SIREN (si société établie en France)	419825294	% de détention	80,00
Adresse :	N° 6	Voie	RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
	Code Postal 97320	Commune	SAINT LAURENT DU MARONI
		Pays	FR
Forme juridique	EURL	Dénomination	MADININA SYNDIC
N° SIREN (si société établie en France)	484583331	% de détention	100,00
Adresse :	N° 12	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT MONTGERALD
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE
		Pays	FR
Forme juridique	EURL	Dénomination	EXPERTIM
N° SIREN (si société établie en France)	522246826	% de détention	100,00
Adresse :	N° 12	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT MONTGERALD
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	#MARTINIQUESYNDIC
N° SIREN (si société établie en France)	498004118	% de détention	100,00
Adresse :	N° 12	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT MONTGERALD
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE
		Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	LYBY
N° SIREN (si société établie en France)	423101922	% de détention	99,00
Adresse :	N° 0	Voie	PALMISTE IMM GONDEAU
	Code Postal 97232	Commune	LE LAMENTIN
		Pays	FR
Forme juridique	SARL	Dénomination	APPARTIMO
N° SIREN (si société établie en France)	907465041	% de détention	100,00
Adresse :	N° 12	Voie	AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT BAT A MONTGERALD
	Code Postal 97200	Commune	FORT DE FRANCE
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD



DGFIP N° 2065 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		
Si PME innovantes cocher la case ci-contre						
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)						

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	GROUPIMO	SIRET	43227153400070
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:		
12 AVENUE LOUIS DOMERGUE			
IMM TRIDENT - MONTGERALD FORT DE FRANCE 97200			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2001
---	------------

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	32 633	Bénéfice imposable à 15%	42 500
	Déficit		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
	PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies	Société d'investissement immobilier côtée	Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine	Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies	Bassins d'emploi à redynamiser art. 44 duodecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	
ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable:	Nom et adresse du conseil:		
S/I : ☐	☐		
(Société indépendante)	Tél :	Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			
Visa : CGA ☐	Visa : Viseur conventionné ☐	N° d'agrément :	
Nom :	Tél :		
Adresse :			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065**

DGFIP N° 2065 BIS 2024

Désignation de l'entreprise : GROUPIMO	Néant ☒
---	---

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis					Total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

GROUPIMO
Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 1 325 876 euros
Siège social : Immeuble Trident
12/14 avenue louis Domergue
97200 FORT DE FRANCE
432 271 534 R.C.S. Fort de France

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce

Le 15 NOV. 2024

sous le n°

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 AOÛT 2024

Le 21 août à 9 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sis Immeuble Trident 12 / 14 avenue louis Domergue quartier Montgéralde 97200 fort de France, sur convocation du Conseil d'Administration, après y avoir été dûment convoqués.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

La SELARL MO3C représentée par Monsieur Marc Olivier Caffier Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN, Directeur Général Délégué de Groupimo.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire : Madame Cédrine VIEUVEL MARIE-JOSEPH.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Scrutatrice : Madame France PATEROUR.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les 5 actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance possèdent 612 367 actions.

L'Assemblée représentant plus d'un quart du capital est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé à chaque commissaire aux comptes, accompagnée des avis de réception,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs et bulletins de vote,
- La liste des conventions courantes significatives.

Pour être soumis ou présentés à l'Assemblée, sont également déposés :

- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des projets de résolutions,

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de Commerce.

Le président rappelle l'ordre du jour, et les différentes communication de la société ayant mené à la tenue de cette assemblée :

- Approbation des comptes 2023, rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 incluant le rapport de gestion du groupe ; Point d'information sur le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat
- Point d'information sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce et approbations desdites conventions ;
- Confirmation de la transformation de la société GROUPE IMMO SA en Société par Actions Simplifiées suite à l'AGE du 22 décembre 2023
- Election des administrateurs du conseil d'administration, durée de mandat
- Pouvoir

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

RÉSOLUTIONS

Première résolution – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance des rapports de Gestion de la société et du Groupe établi par le Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaire aux comptes sur les comptes

sociaux, approuve les comptes annuels, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2023 se soldant par une perte de 371.328 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 0 euro des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des présents ou représentés.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide d'affecter le montant distribuable détaillé ci-après de la manière suivante :

Ancien report à nouveau	1 114 577 euros
Résultat de l'exercice	(371 328) euros
Réserve légale euros	
Montant distribuable	743 249 euros
Dividende	0 euros
Report à Nouveau	743 249 euros

Mention relative à la distribution de dividendes décidée par l'assemblée : « Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0 € par action l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI »

Mention relative aux distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	

2022	0 €		
2021	199 942 €		
2020	200 009 €		

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des présents ou représentés.

Troisième résolution - Point d'information sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce et approbations desdites conventions ;

L'assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance de l'information sur le rapport spécial sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions dans les conditions de l'article L 225-40 dudit Code.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des présents ou représentés.

Quatrième résolution - Confirmation de la transformation de la société GROUPIMO SA en Société par Actions Simplifiées suite à l'AGE du 22 décembre 2023

L'Assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide devant la non réalisation à ce jour de la condition suspensive de transfert des actions de la société aux négociations sur le marché libre "EURONEXT ACCESS" prend acte du report de la transformation de la société GROUPIMO en société par actions simplifiées.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des présents ou représentés.

Cinquième résolution - Election des administrateurs du conseil d'administration, durée de mandat

Le président précise que les mandats du conseil d'administration sont arrivés à expiration.

D'autre part, il informe l'assemblée de la démission de l'ensemble des mandats sociaux détenus par Monsieur Stéphane PLAISSY ainsi que du conseil d'administration, au 30 juin 2024.

L'Assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires est amenée à voter 3 administrateurs afin de former le conseil d'administration.

Fixation de la durée du mandat des administrateurs.

Les candidatures de : Sont élus au conseils d'administration:

Monsieur Philippe KAULT Philippe

Mme Cédrine MARIE JOSEPH

Mme PATEROUR France
Monsieur NICOLAI GUERIN Didier

Sont élus 3 membre permanents et un suppléant pour une durée de 6 ans au conseil d'administration

Monsieur Philippe KAULT Philippe
Mme Cédrine MARIE JOSEPH
Monsieur NICOLAI GUERIN Didier

suppléant : Mme PATEROUR France

Cette transformation n'entraînera pas la création d'une nouvelle personne morale.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des présents ou représentés.

Sixième résolution - Pouvoir

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 10H.

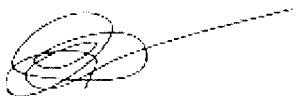
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le président

Le Scrutateur

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop followed by a long horizontal stroke extending to the right.